

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 5 JUIN 2016

NON à l'initiative « Pour un financement équitable des transports » (dite "Vache à lait")

Actuellement, la moitié des recettes tirées de l'impôt sur les huiles minérales est affectée aux tâches routières (soit 1,5 milliards de francs, sur les quelque 3 milliards de francs que rapportent cet impôt). La surtaxe sur les carburants (environ 2 milliards de francs) est également affectée à 100% aux tâches routières, au même titre que 100% du produit net de la vignette autoroutière (environ 350 millions de francs).

Le but de l'initiative vise ainsi à affecter la totalité des recettes provenant des taxes sur les carburants en faveur des tâches fédérales liées à la circulation routière. Celles-ci sont énumérées à l'article 86 de la Constitution (voir ci-après). On y trouve également les subventions routières en faveur des transports publics (FAIF, trafic d'agglomération), de l'environnement ainsi que des cantons. L'initiative apporterait un supplément d'environ 1,5 milliards de francs par an pour financer l'ensemble des tâches liées à la circulation routière, au détriment des finances générales de la Confédération qui bénéficie actuellement de 50% des recettes de l'impôt de base sur les carburants.

L'initiative vise aussi à soumettre au référendum obligatoire toute hausse de la charge fiscale dans le domaine de la circulation routière.

Parallèlement à cette initiative, le Conseil fédéral a soumis au Parlement le projet de Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), assorti d'un programme de développement stratégique (PRODES). Ce dernier comprend notamment les élargissements autoroutiers, les infrastructures de transports dans les agglomérations et la réalisation du contournement de Morges. En substance, cet objet en cours de traitement au Parlement vise à mettre en place un fonds routier analogue à celui voté pour le rail en 2014 (FAIF).

Il est prévu d'alimenter le FORTA avec les recettes de la vignette autoroutière et de la surtaxe sur les carburants. La moitié de la taxe de base resterait dans le compte de financement spécial, afin de couvrir les tâches routières au sens large (subventions, administration, environnement, etc.). Le fonds serait complété par de l'affectation supplémentaire du produit de l'impôt automobile (taxe d'importation de 4%), par le prélèvement d'une taxe sur les véhicules électriques ainsi que par une augmentation modérée de la surtaxe sur les carburants (4 centimes par litre). Des économies dans le fonctionnement administratif de l'ordre de 200 millions par an sont également prévues.

L'initiative "Vache à lait" a permis d'exercer une certaine pression sur le Parlement. Ainsi, la Commission des Transports et Télécommunications du Conseil des Etats a notamment décidé de revoir l'affectation des recettes tirées de l'impôt de base sur les carburants dans le projet FORTA. Une nouvelle répartition 60/40 ou 55/45 est probable. En outre, le programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales sera poursuivi et élargi. Certains projets que Berne souhaitait abandonner (p.ex. sur le tronçon Lausanne-Montreux) vont ainsi revenir dans la planification fédérale, au même titre que l'arrêté sur le réseau des routes nationales (tombé à l'abandon suite au refus de la vignette à 100 francs), qui a été réintégré par le Parlement.

Conclusion

- L'initiative priverait les finances générales de la Confédération de 1,5 milliard de francs. Ce montant devrait être compensé par des économies ailleurs ou des nouvelles recettes; il pourrait jouer un rôle très négatif sur l'évolution du dossier RIE III au plan fédéral.

- L'initiative n'est associée à aucun programme de développement, mais elle a permis d'améliorer le contenu initial du projet FORTA / PRODES. En cas d'acceptation de l'initiative, ce travail serait perdu. Il faudrait certainement recommencer la discussion sur le fonds et son contenu (PRODES), ce qui retarderait probablement la réalisation de projets importants, dont le contournement de Morges.

- Le référendum obligatoire pour toute hausse de la charge fiscale dans le domaine de la circulation routière est risqué. Il risque d'empêcher toute hausse des taxes, même nécessaires à la réalisation d'infrastructures dont l'économie a besoin.

Ainsi, au vu de son impact sur les finances fédérales et des problèmes en matière de réalisation des projets, il est jugé préférable de continuer à soutenir le compromis proposé dans le cadre du projet FORTA. La CVCI recommande donc le REJET de l'initiative dite "Vache à lait".